Orientation d'Aménagement et de Programmation
Zone 1AU1 "Vye de la Combe"



Accès et déplacements

L'accès se fera depuis la Route de La Chaux (RD 395) où des aménagements et/ou équipements devront être mis en place pour améliorer la visibilité.
La voirie interne à la zone sera aménagée pour la sécurité des piétons.
Une place de retournement sera nécessaire en limite de zone afin de permettre la manoeuvre des véhicules, y compris ceux de services (ordures ménagères, pompiers...). A long terme, un accès pourrait apparaître au niveau de la place de retournement pour ne pas bloquer un développement futur.

Formes urbaines

La mixité des formes urbaines est souhaitable : habitat individuel et intermédiaire (maisons jumelées) notamment.

Traitement paysager

Une attention particulière sera portée sur la qualité des constructions et leur intégration dans le paysage.
La haie arborescente en limite Sud de la zone est à préserver afin de marquer une transition paysagère avec l'espace agricole contigu et d'assurer la continuité avec la haie existante et préservée dans le PLU en limite Sud-Est de la zone.

Une densité de 12 logements à l'hectare minimum est à respecter.